

(1)

( N° 50. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 8 JUILLET 1925.

---

## BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1925 (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES, DES BUDGETS  
ET DES ECONOMIES (2), PAR M. CARLIER.

MESSIEURS,

La Commission spéciale des Finances a examiné le budget des non-valeurs et remboursements pour l'exercice 1925. Rapport avait déjà été fait sur cet objet par notre ancien collègue, l'honorable M. Van Glabbeke.

Le budget dont il s'agit s'élève à la somme de 451.955.200 francs. Cette somme est sans influence sur le Budget Général, celui des voies et moyens en tenant compte.

Les majorations en non-valeurs proviennent des réductions et décharges à des contribuables et sont en relation directe avec l'accroissement du produit des impôts cédulaires.

Quant aux remboursements, 142 millions sont versés au Fonds des communes en vertu de la loi du 19 juillet 1922 et 270.750.000 francs vont aux provinces et aux communes comme part nette leur revenant dans le produit des impôts cédulaires de la taxe sur les automobiles, etc.

Votre Commission n'a présenté aucune observation à ce budget et vous propose, unanimement, de l'adopter.

*Le Rapporteur,*

EMILE CARLIER.

*Le Président,*

MAURICE LEMONNIER.

---

(1) Budget, n° 4xv.

(2) Composition de la *Commission* : MM. Lemonnier, président, Hallet et Pussemier, vice-présidents, Carlier et David, secrétaires, Bologne, De Bruyne (Aug.), de Liedekerke, de Wouters d'Oplinter, Golenvaux, Merlot, Pecher, Pierco, Soudan, Straus, Van Aekere et Wauwermans.

